



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Inspection santé et sécurité au travail

Annexe Bureau 822

Rectorat

12, rue Georges Enesco

94010 Créteil Cedex

Tél. : 01 57 02 60 08 / 09

Mél. : isst@ac-creteil.fr

Guide méthodologique à l'élaboration du DUER dans les écoles

Dossier 1/2

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
L’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS.....	5
LES ACTEURS DE LA PREVENTION DANS L’ACADEMIE DE CRETEIL.....	7
LES ACTEURS INTERNES ET EXTERNES DE LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL	9
LA DEMARCHE DE L’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	10
ETAPE 1 : Préparer la démarche	11
1°) Déterminer la méthode de conduite du projet, les moyens et les ressources.....	11
2°) Etablir un état des lieux des actions déjà mises en œuvre	11
3°) Définir les unités de travail.....	12
4°) Construire une démarche participative	13
ETAPE 2 : Analyser et Evaluer les risques	14
1°) Identification du risque	14
2°) Analyse du risque	14
3°) Evaluation du risque	14
ETAPE 3 : Construire le programme d’actions de prévention	15
1°) Identifier et caractériser les actions de prévention existantes.....	15
2°) Proposer des actions de prévention à mettre en œuvre et définir leur classement	15
3°) Définir un programme annuel d’actions de prévention	16
ETAPE 4 : Mettre en œuvre les actions.....	16
1°) Assurer la mise en œuvre, son suivi dans le temps	17
2°) Réajuster au fur et à mesure des projets	17
ETAPE 5 : (Ré) Evaluer les résultats.....	17
1°) Comparer les risques avant et après transformations	17
2°) Evaluer les résultats, suivre les indicateurs	17
3°) Mettre à jour le Document Unique	17
FICHE DE RECENSEMENT DES UNITES DE TRAVAIL ET DE LEURS REFERENTS.....	18
NOTIONS DE DANGER ET DE RISQUE	22
PROCESSUS D’APPARITION D’UN DOMMAGE.....	24
FICHES RESSOURCES	25
LISTE DES ABREVIATIONS DES RISQUES	26
PROPOSITION DE STRATEGIE D’ACTIONS	33
LES PRINCIPES GENERAUX DE PREVENTION	34
LA DEMARCHE DE SUPPRESSION / REDUCTION D’UN RISQUE.....	35

LES RISQUES.....	36
4°) Les principaux risques rencontrés :	36
5°) Autres risques au niveau du poste de travail :	37
6°) Autres risques au niveau de l'établissement :.....	38
GLOSSAIRE.....	39
ANNEXES : Fiches d'évaluation d'un risque	40

INTRODUCTION

En application du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 introduit dans le Code du travail par l'article R 4121-1, il est obligatoire de réaliser dans chaque école un Document unique d'évaluation des risques professionnels.

L'élaboration de ce document vise deux objectifs :

- Avoir une approche aussi exhaustive que possible des problèmes d'hygiène et de sécurité qui doivent être débattus dans le cadre des commissions d'hygiène et de sécurité d'une part, et qui doit constituer une base de concertation avec les collectivités locales de rattachement.
- Permettre de détecter au sein de l'école les situations spécifiques pouvant être à l'origine de danger susceptibles d'affecter la santé et la sécurité des usagers de l'école.

Ce guide est destiné à initier et à mettre en œuvre l'évaluation des risques. Il propose une démarche globale de prévention en vue d'élaborer le Document unique et le Programme annuel de prévention. Les outils proposés dans ce guide ont pour finalité d'aider les chefs d'école à organiser l'évaluation des risques et la mise en place d'actions de prévention au sein de leur école.

Le contenu de ce document a été élaboré dans le cadre du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la Fonction publique. Il s'appuie également sur la réglementation en vigueur du Code du travail.

Ce guide s'inspire également de la démarche d'évaluation mise en place par l'académie de Dijon, notamment par la « fiche d'évaluation d'un risque ».

Des encadrés intitulés « nous vous proposons » sont des références aux outils conçus sur la marche à suivre pour les utiliser.

Ce document n'est pas un simple document obligatoire mais l'occasion de sensibiliser tous les usagers de l'école aux démarches générales de prévention.

Par ailleurs, il permet aux usagers de l'école d'appréhender tous les aspects de ce dernier et de comprendre également les difficultés d'autres collègues ou élèves.

Il doit être construit par une démarche participative de l'ensemble des acteurs y compris des élèves lors de leurs travaux, ou leurs activités pédagogiques qui incluent systématiquement une approche de l'analyse des risques et les mesures de préventions applicables.

Lorsque le DUER est le résultat d'un travail collectif dans l'école les relations entre agents sont significativement améliorées et on constate un comportement plus responsable des élèves.

Robert FLAMIA, inspecteur santé et sécurité au travail pour l'académie

L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'employeur transcrit et met à jour dans un Document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'école (**Code du travail article R.4121-1**).

La démarche d'évaluation des risques professionnels est de la responsabilité du directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale (DASEN) qui délègue aux IEN de circonscription.

Au niveau de la circonscription l'assistant de prévention désigné par l'IEN provoque des réunions de directeurs durant lesquelles chaque directeur examine son tableau de bord et la méthodologie.

La municipalité a aussi obligation de réaliser un DUER pour les personnels communaux affectés dans l'école. Elle doit donc apporter au directeur une aide sur la réalisation de ce document.

I.A.1 La méthode et les moyens à mettre en œuvre

L'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) de circonscription pilote la démarche d'évaluation dans sa circonscription.

L'assistant de prévention (ancien ACMO) de circonscription assiste et conseille l'IEN ainsi que les directeurs d'école dans la mise en œuvre de la démarche. Chaque école est divisée en unités de travail comportant des activités différentes.

- Recenser dans chaque école et au niveau de la circonscription tous les éléments et indicateurs existants nécessaires à l'évaluation des risques, comme le recensement des accidents et des maladies professionnelles, les incidents et les dysfonctionnements techniques, les diagnostics techniques, les rapports des organismes de vérification et de contrôle, les instructions et consignes, etc.

Il est fortement conseillé d'associer à cette démarche le chargé de prévention de la municipalité.

Il existe également des agents chargés de la fonction d'inspection qui œuvrent pour le compte de la municipalité dans l'évaluation des risques des écoles.

On peut donc également demander à contacter l'ACFI désigné par la municipalité.

- Fixer un calendrier de réalisation.

I.A.2 L'évaluation des risques

Cette évaluation comporte un inventaire actualisé des risques identifiés dans chaque école et décrit les conditions d'exposition des personnels titulaires et non titulaires à ces risques ainsi que des usagers (élèves). En groupe, ces personnels recensent, décrivent, analysent et apprécient la maîtrise des risques liés notamment :

- aux gestes et postures liés à leur activité ;

- aux produits et matériaux qu'ils manipulent et qu'ils côtoient, comment ils y sont exposés et en sont protégés ;

- à l'aménagement et l'état des matériels, des installations et des locaux, leurs incidences sur les conditions de travail et de sécurité ;
 - aux sorties extérieures ;
 - à la charge mentale liée aux rapports avec les élèves, les parents, l'autorité administrative, les collègues.
- Le comportement des enfants dans les locaux.

I.A.3 La programmation des actions de prévention

L'évaluation des risques trouve sa raison d'être dans les actions de prévention qu'elle suscite. Sa finalité est de mettre en œuvre des mesures effectives, visant à l'élimination des risques.

Dans chaque école, une liste d'actions de prévention est établie au regard de chacun des risques identifiés. Les enseignants et les AVS mettent en œuvre les actions facilement réalisables à leur niveau et font remonter à l'IEN de circonscription et à son assistant de prévention les mesures demandant certains moyens (ex. : formation pour poser sa voix ou aux gestes et postures, etc.). L'IEN communique aux collectivités territoriales les mesures relevant de leur compétence (ex. : aménagement de locaux)

Le DASEN recense toutes les actions de prévention arrêtées dans les écoles et, après avis du comité hygiène, sécurité et des conditions de travail départemental, arrête le programme annuel de prévention des risques professionnels des écoles.

Ce programme se décline sous les trois aspects suivants :

- organisationnel : présence d'assistant de prévention, réunion du CHS-CTD, rédaction de consignes, organisation des secours, etc. ;
- technique : équipements de travail et de protection, nature des produits, des matériaux et des déchets, matériels, locaux, installations, vérifications et contrôles périodiques, etc. ;
- humain : qualification et statut des agents, formation, information, compétences, suivi médical, etc.

Le DASEN communique au recteur d'académie les mesures relevant de sa compétence.

LES ACTEURS DE LA PREVENTION DANS L'ACADEMIE DE CRETEIL

L'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST)

L'inspecteur santé et sécurité au travail exerce une mission de contrôle d'application des règles en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, et participe au bon fonctionnement de la prévention des risques au sein de l'académie. Cette mission de contrôle s'accompagne de propositions aux directeurs d'école, aux IEN de circonscription et à la DASEN, qui doivent prendre toutes mesures de nature à améliorer la santé, la sécurité et la prévention des risques professionnels.

Il réalise des expertises en prévention et anime le réseau des conseillers et assistants de prévention de l'académie. Il supervise les formations en santé et sécurité au travail dispensées dans l'académie en liaison avec le centre académique de formation. Il est membre consultatif de droit de l'ensemble des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail tenus dans l'académie.

Inspecteur santé et sécurité au travail

Monsieur Robert FLAMIA, tél. : 01 57 02 60 08/09, robert.flamia@ac-creteil.fr ou isst@ac-creteil.fr

Le service de médecine de prévention. Les missions du service de médecine de prévention sont assurées par un ou plusieurs médecins assistés des infirmiers et, le cas échéant, des secrétaires médicaux. Le médecin de prévention, à l'échelon académique ou départemental, est rattaché hiérarchiquement au recteur d'académie ou au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et fonctionnellement au médecin-conseiller technique du recteur d'académie. Il assure en priorité le suivi des personnels en difficulté, il établit les fiches des risques professionnels en collaboration avec les assistants et conseillers de prévention concernés ; il organise et assure le suivi médical des agents présentant des risques professionnels particuliers (décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié). À défaut, il convient d'organiser la surveillance médicale par convention avec des organismes agréés.

Les agents qui ne relèvent pas de l'article 24 ci-dessus et qui n'auraient pas bénéficié de l'examen médical annuel prévu à l'article 22 du présent décret font l'objet d'une visite médicale auprès d'un médecin de prévention tous les cinq ans. Ils fournissent à leur administration la preuve qu'ils ont satisfait à cette obligation. A défaut, ils sont tenus de se soumettre à une visite médicale auprès du médecin de prévention de leur administration.

Les médecins de prévention réalisent également des visites d'école dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels.

Médecin conseillère du recteur :

Madame Nadine LABAYE-PREVOT, tél. : 01 57 02 68 29

Médecins de prévention de l'académie :

Madame Claire PATARD (coordinatrice), tél. : 01 57 02 60 30

Monsieur Antoine GUERGUERIAN, tél. : 01 57 02 60 30

Secrétariat : 01 45 17 62 37

Monsieur Stéphane PETER, tél. : 01 57 02 68 31

Secrétariat : 01 57 02 68 31

Médecins de prévention par département :

Val-de-Marne : Monsieur Antoine GUERGUERIAN, tél. : 01 57 02 60 30
Madame Claire PATARD
Monsieur Serge LIFSCHITZ
Tél. : 01 45 17 61 68 ; ce94medprev@ac-creteil.fr

Seine-Saint-Denis : Madame Nadiha BOURAS
Monsieur Philippe LESGRAS
Madame Maggy LEROY-HIEST
Madame Claire PATARD
Tél. : 01 43 93 70 91 ; ce93medprev@ac-creteil.fr

Seine-et-Marne : Madame Pascale TASKIRIS
Monsieur Michel BASSET
Madame Claire PATARD
Tél. : 01 64 41 33 10 ; ce77medprev@ac-creteil.fr

Le conseiller de prévention académique est nommé par le recteur d'académie à temps plein, il a un niveau de compétence et de qualification suffisant (ingénieur hygiène et sécurité) pour être une personne ressource en hygiène et sécurité du travail. Le recteur d'académie établit une lettre de cadrage qui définit les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de ses missions. Le conseiller de prévention coordonne le réseau des assistants de prévention des écoles (EPL) en liaison avec l'inspecteur santé et sécurité au travail. Il assiste aux réunions du CHSCT académique sans participer au vote.

Conseiller de prévention académique

Madame Karen SALIBUR, tél. : 01 57 02 60 11, isst@ac-creteil.fr

Les conseillers de prévention départementaux sont nommés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN). Ce sont des personnes ressources et les animateurs du réseau des assistants de prévention de circonscription de l'enseignement préélémentaire et élémentaire du département, nommés auprès des inspecteurs de l'Éducation nationale.

Les conseillers de prévention départementaux assistent au CHSCT départemental sans participer au vote. Le DASEN établit une lettre de cadrage pour les conseillers de prévention départementaux et les assistants de prévention de circonscription qui définit les moyens mis à leur disposition pour l'exercice de leurs missions.

Conseillers de prévention départementaux

Val-de-Marne : Madame Valérie LEMAIRE, IEN 1^{er} degré, tél. : 01 49 30 45 51
Seine-Saint-Denis : Madame Anne-Marie GARCIA, IEN 1^{er} degré, tél. : 01 43 32 99 92
Seine-et-Marne : Monsieur Olivier CHANCRIN, CPD 1^{er} degré, tél. : 01 64 41 26 82

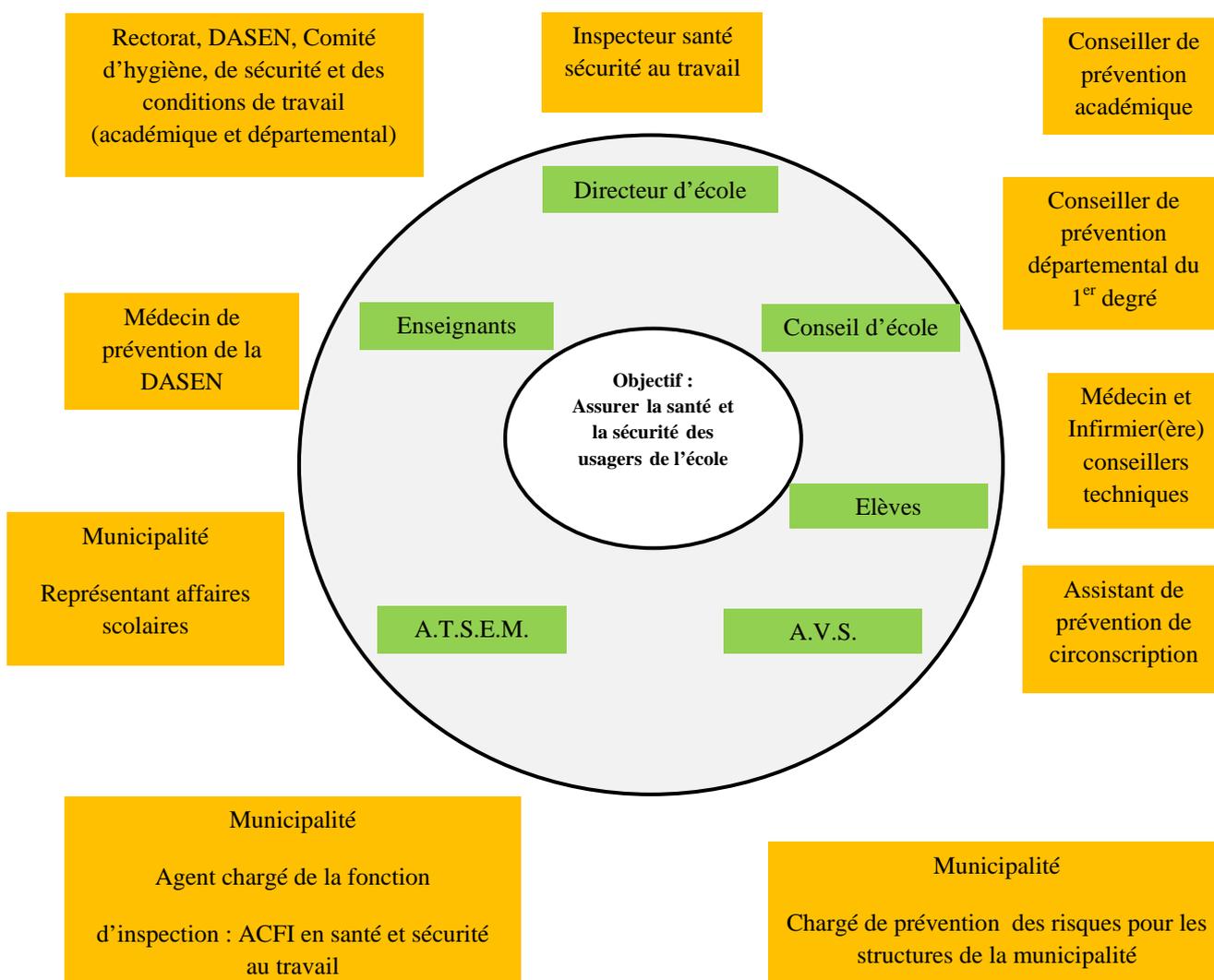
Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCTA et CHSCTD) sont réunis obligatoirement au moins trois fois par an.

Le CHSCTA et le CHSCTD donnent respectivement, chaque année, un avis sur le rapport annuel des risques professionnels et le programme annuel de prévention académique ou départemental présentés par le président du CHSCTA ou CHSCTD. Ce programme définit la politique de prévention soit académique, soit départementale, notamment en matière d'organisation, de moyens et de formation. Le CHSCTA donne un

avis sur le programme académique de formation pour sa partie santé et sécurité. Chaque agent doit avoir connaissance de la liste des représentants des personnels siégeant aux CHSCT.

Le CHSCTD a vocation à traiter les cas particuliers des établissements du département. Le CHSCTA traitera les cas plus généraux ou les problèmes non solutionnés au CHSCTD.

LES ACTEURS INTERNES ET EXTERNES DE LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL



Note importante : les élèves doivent obligatoirement recevoir une éducation aux risques au cours de leur scolarité dans l'école. Cette formation est dispensée par les enseignants dans le cadre de leurs activités pédagogiques (décret de janvier 2006).

LA DEMARCHE DE L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Etape 1

PREPARER

Déterminer la méthode de conduite de projet de prévention, les moyens et les ressources particulièrement en impliquant l'ensemble des usagers y compris les élèves

Etablir un état des lieux des actions déjà mises en œuvre

Définir les unités de travail

Construire une démarche participative

Etape 2

ANALYSER
EVALUER

Identifier le ou les dangers dans chaque unité de travail

Analyser les conditions d'exposition aux risques

Evaluer les risques

Etape 3

CONSTRUIRE

Identifier et caractériser les actions de prévention existantes

Proposer des actions de prévention à mettre en œuvre (techniques, organisationnelles et humaines) et définir l'ordre de priorité

Définir un programme annuel d'actions de prévention

Etape 4

METTRE EN
OEUVRE

Assurer la mise en œuvre, son suivi dans le temps

Réajuster au fur et à mesure des projets

Etape 5

(Ré) EVALUER

Comparer les risques avant et après transformations

Evaluer les résultats, suivre les indicateurs

Mettre à jour le Document Unique

ETAPE 1 : Préparer la démarche

L'objectif de cette première étape est de vous aider à cadrer votre démarche, organiser vos ressources humaines, vos ressources documentaires et retenir une méthode pour l'évaluation des risques professionnels.

1°) Déterminer la méthode de conduite du projet, les moyens et les ressources

A. La méthode

Il est important de définir en amont la méthode pour conduire le projet d'évaluation et de prévention des risques professionnels. Il convient de définir :

- Les objectifs (ex : constituer le document unique, mener des actions de prévention, améliorer les conditions de travail, ...)
- Les moyens humains (mettre en place une organisation avec désignation d'un groupe de travail)
- Les moyens matériels (appareil photo numérique + dossier DUER de l'inspection santé et sécurité au travail du rectorat)
- Les échéances du projet

B. Les moyens

L'efficacité et la pérennité du projet tient de l'engagement de l'autorité administrative, des moyens humains, matériels et financiers qui sont alloués, du temps nécessaire à mobiliser et de la participation des personnes concernées.

Il est important de désigner la personne en charge du projet. C'est elle qui va animer le projet et ses différentes étapes. Sa mission sera de formaliser le document unique, de mettre à jour les indicateurs et d'assurer les liens entre les acteurs internes à l'école et les éventuels ressources externes. Ce peut être le directeur d'école lui-même ; en général cette mission est confiée à l'assistant de prévention de circonscription.

C. Les ressources externes

L'école peut mobiliser différentes ressources en fonction des compétences qu'il lui manque pour mener à bien son projet. Il est possible de faire appel à une aide externe tels que la médecine de prévention, l'inspection santé et sécurité au travail, le chargé de prévention de la municipalité, l'ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité) de la municipalité ou à un expert comme les psychologues scolaires, les assistantes sociales les infirmières.... etc.

Ces ressources pourront vous apporter une aide sur :

- la façon de conduire votre projet,
- une réponse à une question spécifique (risque, solution technique, etc.)
- la manière de renforcer les compétences de certains personnels

2°) Etablir un état des lieux des actions déjà mises en œuvre

Il s'agit de partir de ce qui a déjà été réalisé à savoir les actions de prévention effectuées, les solutions envisagées, les projets en cours ou à venir. Pour cela, il convient de recueillir des informations via les documents existants :

- Les comptes rendus du conseil d'école,
- Les statistiques sur les accidents du travail et les maladies professionnelles,
- Les rapports d'organismes agréés,
- Le registre de sécurité incendie,
- Les grilles d'évaluation par type de risque ou par type de local,
- **Le tableau de bord santé et sécurité de l'école : <http://hygiene1.ac-creteil.fr>**

3°) Définir les unités de travail

Pourquoi définir les unités de travail ?

La réglementation demande d'identifier les risques par unité de travail.

Qu'est-ce qu'une unité de travail ?

La circulaire n°6 DRT du 18 avril 2002 stipule :

« La notion d'« unité de travail de travail » doit être comprise au sens large, et peut recouvrir des situations très diverses d'organisation du travail. Son champ peut s'étendre d'un poste de travail, à plusieurs types de postes occupés par les travailleurs ou à des situations de travail, présentant les mêmes caractéristiques. De même, d'un point de vue géographique, l'unité de travail ne se limite pas forcément à une activité fixe, mais peut aussi couvrir des lieux différents (manutentions, chantiers, transports, etc.) ».

Comment faire ?

Rien n'est imposé, il faut choisir une logique adaptée aux situations en découpant l'école :

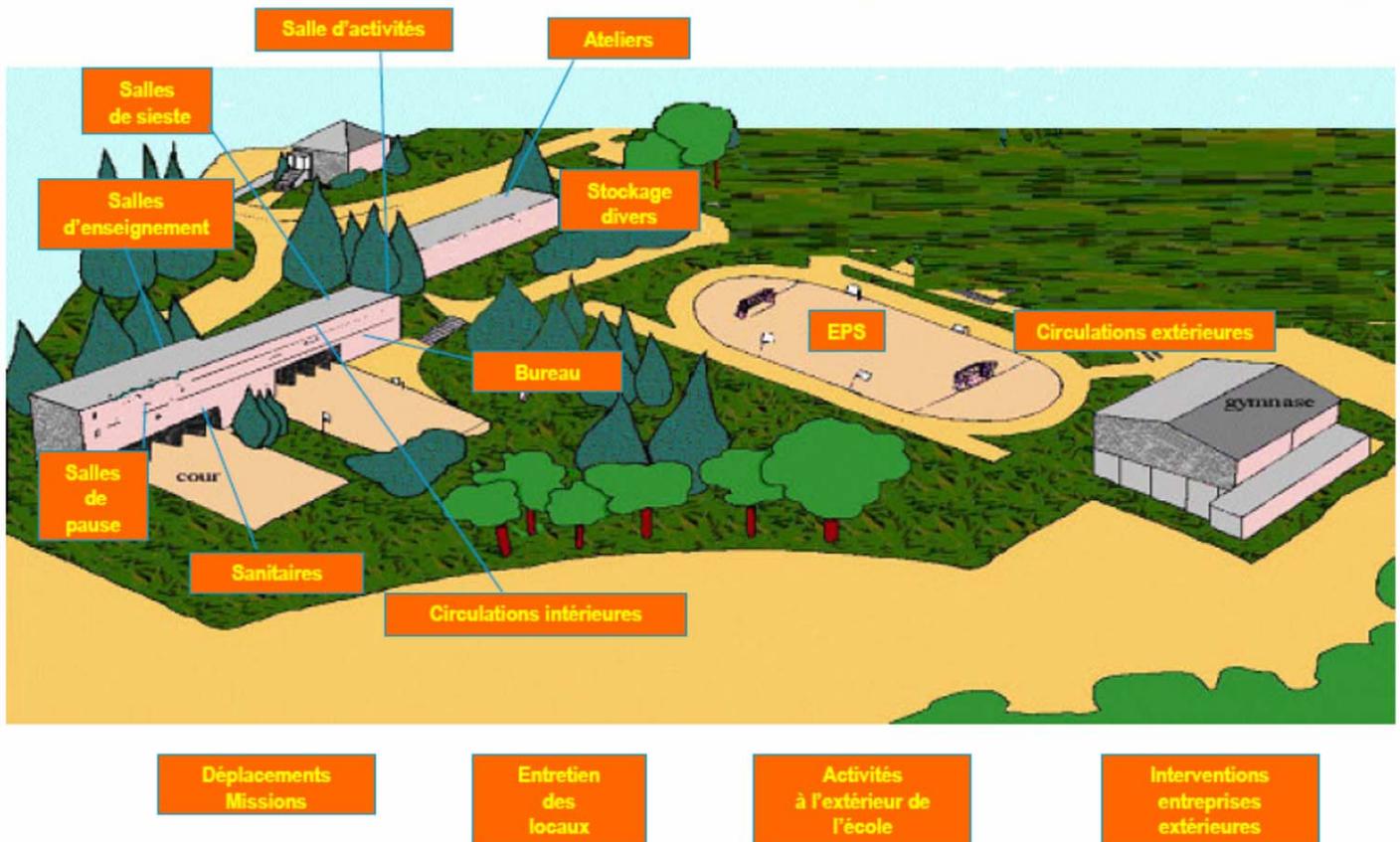
- Soit par service (salles de classe, salles des maîtres, couloirs et escaliers,...),
- Soit par situation de travail (enseignement, restauration, entretien, aires de jeux ...),
- Soit par type de poste (écran d'ordinateur, ...),
- ...

Il faut cependant veiller à garder une cohérence par rapport aux risques et de ne pas trop découper les services. Il faut donc s'assurer que chaque personnel est bien rattaché à au moins une unité de travail.

Voir schéma page 13.

→ Nous vous proposons une « Fiche de recensement des unités de travail et de leurs référents » (au format Word). Cette liste n'est pas exhaustive. **Voir annexe pages 18 à 21.**

→ Nous vous proposons également des outils élaborés sous Excel pour la retranscription informatique de vos résultats. Des listes déroulantes ont été insérées pour faciliter la retranscription. Il est possible de modifier les données en suivant la notice établie.



Ces documents peuvent être téléchargés depuis le site académique de Créteil : <http://www.ac-creteil.fr/rh-sst-duer.html#premier>

Voir la liste des unités de travail proposées pour les écoles dans le dossier DUER

Par ailleurs, il serait intéressant de nommer pour chaque un local un référent, de préférence parmi les personnels utilisant cette unité de travail. Par exemple un enseignant de gymnastique. Il sera en charge de coordonner l'évaluation des risques dans cette unité de travail, en identifiant les risques par l'observation des situations de travail et en recueillant les observations des personnels et des usagers de l'école.

4°) Construire une démarche participative

Il s'agit en fait d'informer le personnel et les usagers, et les services municipaux sur l'engagement de la direction concernant le projet, les finalités et les modalités de conduite du projet.

De plus, il convient de déterminer les modalités de participation attendue des personnels et des usagers quant à l'évaluation des risques. Il est vivement conseillé d'intégrer à cette démarche le conseil d'école et les représentants du personnel.

ETAPE 2 : Analyser et Evaluer les risques

Cette étape se décline en **trois temps** :

- Tout d'abord, il s'agit d'**identifier** la propriété ou la capacité intrinsèque d'un lieu, d'un équipement, d'une substance, d'une méthode, d'une organisation... de causer un dommage pour la santé des personnels et des usagers de l'école.
- Puis, il convient d'**analyser** chaque risque, en étudiant les conditions concrètes d'exposition des personnels et des usagers à ces dangers. L'analyse des risques s'appuie sur l'observation des situations de travail, et l'écoute des personnes présentes dans les locaux de l'école.
- Ensuite, il faut **évaluer** les risques. C'est comprendre et estimer les risques pour la santé et la sécurité des personnels et des usagers, dans tous les aspects liés au travail. L'évaluation conduit à définir des critères d'appréciation propre à l'école. Ces derniers doivent être discutés de façon collégiale pour une meilleure prise de décisions. La hiérarchisation va permettre de définir des priorités afin de planifier dans le temps les actions de prévention à mettre en œuvre.

Cet exercice peut être inclus dans les travaux pratiques à réaliser par les élèves.

→ Nous vous proposons une « Fiche d'évaluation d'un risque » au format Excel pour la retranscription informatique. La fiche est constituée de trois parties :

1°) Identification du risque

On réalise un relevé photos numériques des éléments observés, susceptibles de représenter un danger pour les usagers de l'école. Pour chaque risque identifié, il faut intégrer la photo du risque dans la fiche (elle doit être explicite du danger). Il faut également indiquer :

- L'unité de travail dans lequel il se situe,
- La localisation de l'unité de travail.

2°) Analyse du risque

L'analyse se fait grâce à la méthode proposée en annexe page 24. Il s'agit de décrire la situation observée. **Attention ! Il faut faire la différence entre danger et risque.** Un document d'aide vous est proposé en annexes pages 22 à 23 afin de différencier les deux notions. Il convient aussi d'attribuer une référence au risque correspondant à la lettre **R** + **l'abréviation de la famille de risque** + **un numéro (rang)**. Par exemple : vous avez identifiés deux risques liés à la chute de plain-pied ; on obtient : **R-CPP-01** et **R-CPP-02**. Voir liste en annexe page 26.

3°) Evaluation du risque

Une évaluation simplifiée sur 40 points est proposée pour les écoles scolaires. Cette évaluation se fait à l'aide d'une grille qui tient compte de quatre critères :

- L'étendue du risque (personnes concernées par le risque),
- Le préjudice prévisible (gravité du risque),

- La probabilité (chance de survenue du dommage),
- La résolution de la situation (facilité de mise en œuvre, coût).

Il faut ensuite comptabiliser les points pour obtenir un total sur 40 ; c'est la cotation du risque.

Ce système d'évaluation permet de classer les fiches selon les scores du plus fort au moins fort. Les risques les plus proches de 40 sont les plus dangereux. La prise en compte de la résolution de la situation permet d'identifier les risques qui peuvent être pris en charge rapidement et à faible coût. L'intérêt est d'accélérer la procédure d'actions de prévention, ce qui va rendre le Document unique plus concret aux yeux des personnels et des usagers de l'école. Les fiches sont ensuite retranscrites dans le tableau « Inventaire des dangers potentiels et proposition de mesures de prévention ».

→ Nous vous proposons une fiche « Inventaire des dangers potentiels et propositions de mesures de prévention », dans laquelle vous devez répertorier la liste des risques identifiés. Cette fiche constitue une partie du Document Unique. Voir dossier 2/2.

ETAPE 3 : Construire le programme d'actions de prévention

La construction du programme d'actions de prévention passe par **trois étapes** à savoir :

- L'identification et la caractérisation des actions de prévention existantes,
- La proposition d'actions de prévention à mettre en œuvre (techniques, organisationnelles et humaines) et la définition de l'ordre de priorité,
- La mise en place d'un programme annuel d'actions de prévention.

1°) Identifier et caractériser les actions de prévention existantes

Il est intéressant de repérer les mesures de prévention qui existent dans l'école car on peut s'interroger sur l'efficacité de celles-ci. Est-ce suffisant ? Faut-il les améliorer ? Ceci permettra de proposer d'autres actions de prévention plus adaptées à la situation.

2°) Proposer des actions de prévention à mettre en œuvre et définir leur classement

Les mesures de prévention sont prises conformément aux 9 principes généraux de prévention définis à l'article L.4121-2 du Code du travail. Voir annexe page 34. Les solutions envisageables sont à caractère :

- Technique : actions ayant trait au choix, remplacement, modification sur les matériels, équipements, installations, produits.
- Organisationnel : actions ayant trait à l'organisation du travail et de l'école, aux méthodes, procédés, encadrement du personnel, ...
- Humain : actions d'information et de formation, notices d'instructions, fiches de poste, consignes, livret d'accueil, signalisation, ...

L'objectif est de supprimer ou de réduire les risques identifiés en suivant une démarche de prévention. Voir annexe page 35.

Il faut toujours :

- **Se demander si le risque ne peut pas être évité ou supprimer,**
- **Privilégier les mesures de prévention intrinsèques (combattre à la source comme par exemple : acheter un matériel sur lequel la prévention est intégrée dès sa conception),**
- **Préférer les mesures de protection collective aux protections individuelles.**

L'ordre de priorité des actions de prévention est défini selon la cotation du risque :

- Pour les risques compris entre 37 et 40 → à faire de toute urgence (couleur rouge),
- Pour les risques compris entre 27 et 36 → urgent (couleur rose)
- Pour les risques compris entre 14 et 26 → à faire dès que possible (couleur orange),
- Pour les risques compris entre 1 et 13 → risque temporairement accepté (couleur verte).

Les actions de prévention sont à classer en deux parties : celles qui sont à réaliser par l'école et celles qui sont à réaliser par la collectivité propriétaire des locaux.

→ Nous vous proposons sur la fiche « Inventaire des dangers potentiels et propositions de mesures de prévention » au format Excel, une partie est consacrée à la mise en œuvre de cette étape (voir partie « Mesures de prévention »)

→ Pour la retranscription manuelle, utilisez le document PDF. Voir dossier 2/2.

3°) Définir un programme annuel d'actions de prévention

Les fiches jugées les plus importantes (environ 10), sont retranscrites dans un tableau de synthèse afin de constituer un programme annuel d'actions de prévention (obligatoire). Ce dernier devient un véritable instrument de pilotage et de suivi de la prévention au sein de l'école. Il est systématiquement transmis à la municipalité.

→ Nous vous proposons un « Programme annuel de prévention » au format Excel
Il doit reprendre les 10 risques jugés les plus importants de l'école.

→ Pour la retranscription manuelle, utilisez le document PDF. Voir dossier 2/2.

Le Programme annuel d'actions de prévention doit être obligatoirement transmis et discuté avec la collectivité territoriale.

ETAPE 4 : Mettre en œuvre les actions

La mise en œuvre des actions de prévention doit se dérouler en **deux temps** :

1°) Assurer la mise en œuvre, son suivi dans le temps

La proposition d'actions de prévention doit conduire à définir les moyens humains et financiers nécessaires à l'aboutissement du projet, ainsi que la mise en place d'un calendrier précis, selon les priorités issues de l'évaluation des risques.

Il est nécessaire de désigner une personne chargée du suivi dans l'école.

→ Nous vous proposons dans la fiche « Programme annuel de prévention » des champs réservés au suivi des actions de prévention à mettre en place dans l'école.

2°) Réajuster au fur et à mesure des projets

Il convient de disposer d'outils de pilotage qui permettent d'ajuster les choix, de contrôler l'efficacité des mesures et de respecter les délais.

ETAPE 5 : (Ré) Evaluer les résultats

1°) Comparer les risques avant et après transformations

Une nouvelle analyse des conditions d'exposition aux risques traités peut avoir lieu après la mise en place des actions de prévention, afin d'évaluer dans le temps, l'efficacité des mesures prises. Selon l'action, ce suivi peut intervenir quelques jours à quelques mois après la mise en œuvre.

2°) Evaluer les résultats, suivre les indicateurs

Pour suivre le projet de prévention des risques professionnels, l'efficacité des actions mises en œuvre et l'exposition aux risques dans l'école, il est nécessaire de mettre en place des indicateurs. Ceux-ci sont propres à l'école et à son fonctionnement. Il peut être élaboré avec la participation des usagers.

3°) Mettre à jour le Document Unique

La mise à jour du Document unique doit s'inscrire dans un processus continu, dynamique et itératif qui doit prendre en compte l'évolution de l'école. Il s'agit de mettre à jour les unités de travail, l'analyse des risques, l'évaluation des risques et le programme d'actions de prévention qui en découle.

Le décret du 5 novembre 2001 impose une mise à jour annuelle du Document Unique, ainsi que lors :

- De l'apparition de nouveaux risques,
- De changements d'organisation ou de réaménagement induisant une modification des conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Ainsi, les mises à jour sont moins lourdes que la première formalisation. La méthode, les responsabilités et les outils faciliteront ce travail de suivi et d'actualisation.

Il est intéressant d'élaborer le Document unique sous forme informatique car cela facilite les mises à jour. Il faut toutefois conserver chaque version du Document unique afin de suivre son évolution dans le temps.

FICHE DE RECENSEMENT DES UNITES DE TRAVAIL ET DE LEURS REFERENTS

Année scolaire : 20..... / 20.....

Ecole :

Cette liste est non exhaustive.

<u>Unités de travail</u>	<u>Référents</u>
Accueil / Gardien	
Activités à l'extérieur de l'école	
Bibliothèque	
Bureaux	
Circulations extérieures	
Circulations intérieures	
Cour de récréation	
Cuisine / Plonge	
Déplacements, missions	

Espace de communication	
Espace de restauration	
Espaces équipés de jeux (indiquer une fiche par jeu)	
Espaces livraisons	
Garage ou Parking	
Local chaufferie	
Locaux d'entretien	
Locaux et équipements des agents municipaux	
Locaux médicaux et infirmiers	
Locaux techniques	
Préau	
Salle à la disposition du réseau d'aide	
Salle de danse	

Salle de motricité (EPS et évolution)	
Salle de pause	
Salle de propreté	
Salle de rangement du matériel pédagogique	
Salle de rencontre des enseignants et espaces de réunion	
Salle de rencontre des parents	
Salle de repos	
Salle de travail (reprographie)	
Salle des maîtres	
Salle informatique	
Salles de classe par secteur	
Salles et équipements de sport	
Sanitaires élèves	

NOTIONS DE DANGER ET DE RISQUE

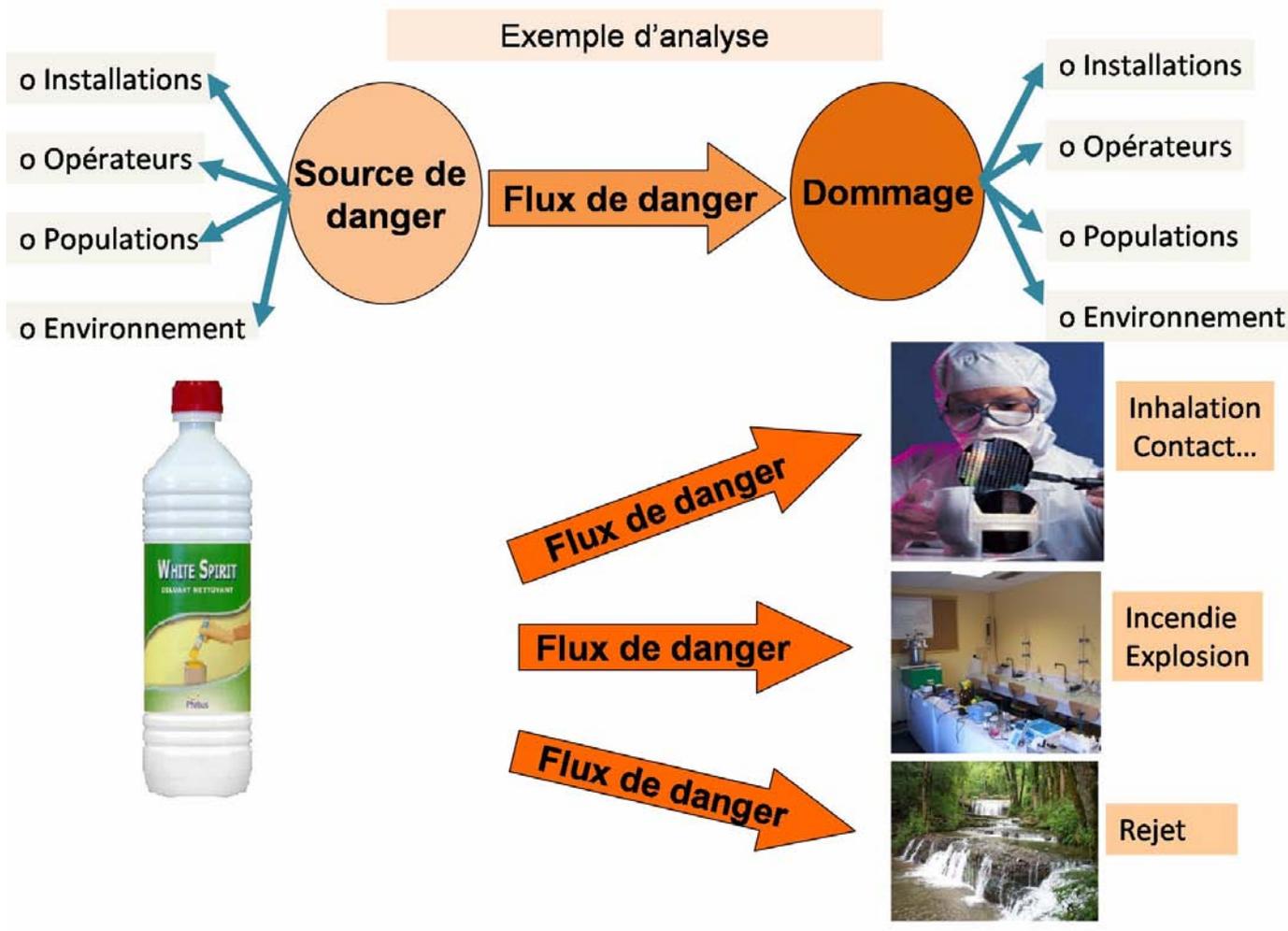
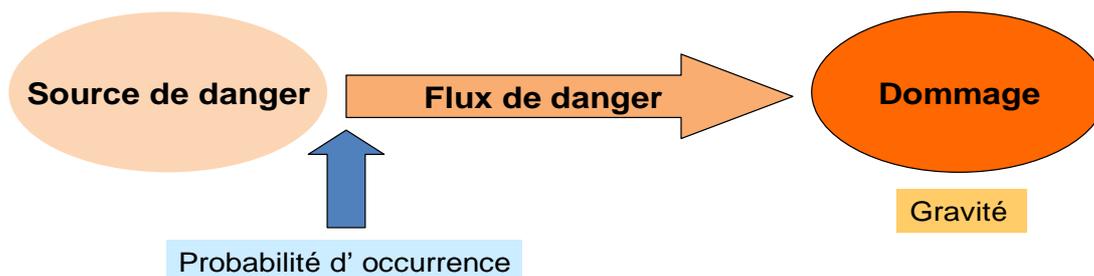
Qu'est ce qu'un danger, qu'est ce qu'un risque?

(D'après le ministère du travail)

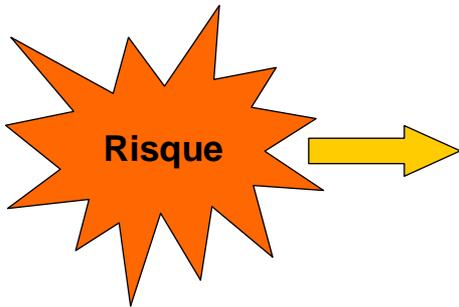


Il y a danger quand un matériel, un matériau, un produit, un mode opératoire, une organisation, est capable de provoquer un dommage.

Le danger se situe toujours à la source.



Le Risque



C' est la combinaison entre l'importance d'un danger et sa probabilité de survenue.

Il dépend:

- de la fréquence (ou du mode) d'exposition d'un salarié face à une situation de danger,
- des mesures de prévention,
- et des mesures de protection.

Probabilité d'apparition
d'un danger

+

Gravité des effets sur
la cible

||

RISQUE

Le Risque



INTOXICATION



INCENDIE



EXPLOSION



POLLUTION CHIMIQUE



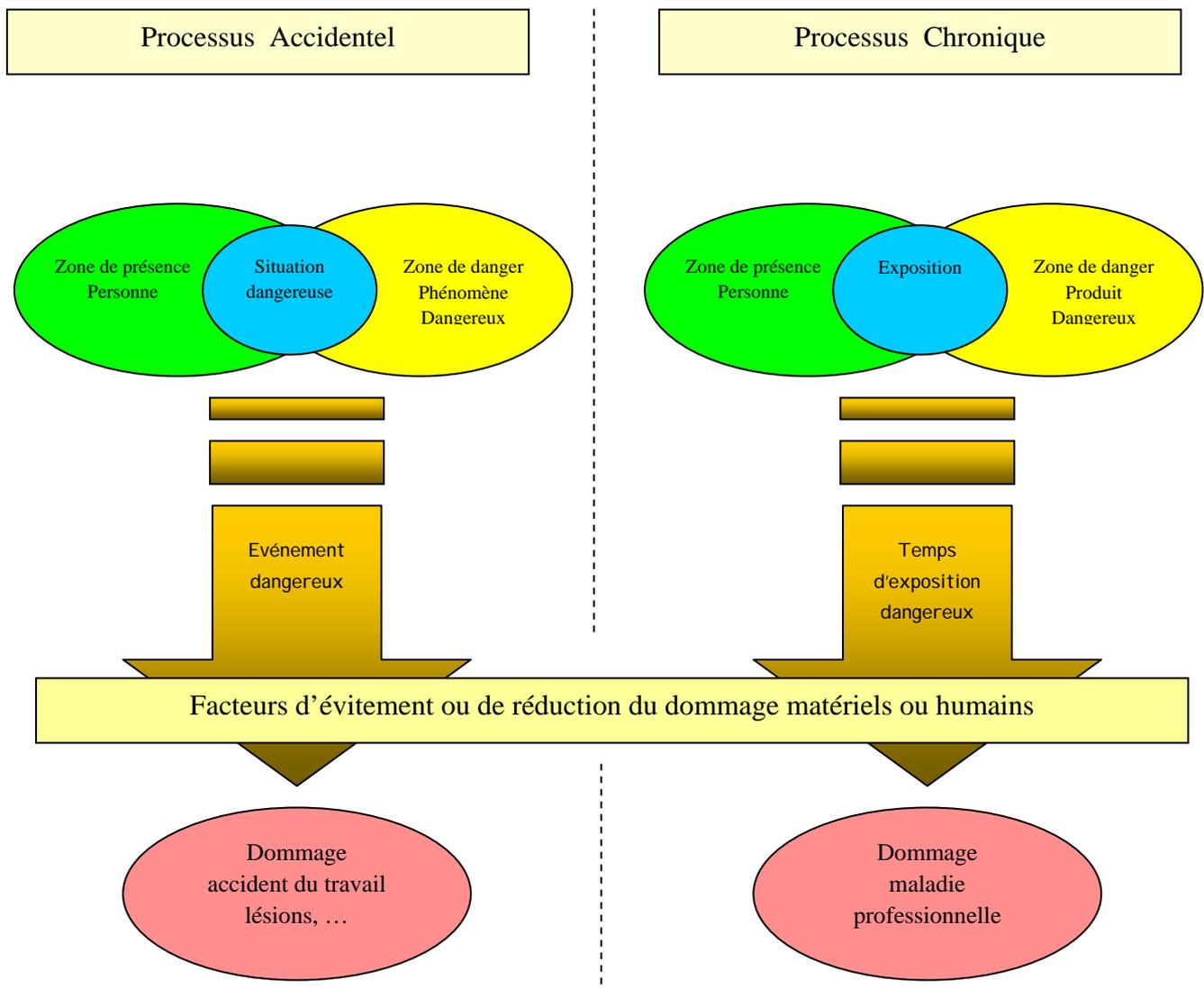
Le risque est quantitatif (occurrence + gravité) et qualitatif (mode d'exposition).

PROCESSUS D'APPARITION D'UN DOMMAGE

Définitions :

- **Phénomène dangereux** : source potentielle de dommage, de nature mécanique, physique, chimique ou biologique.
- **Situation dangereuse** : situation dans laquelle une personne est exposée à un ou plusieurs phénomènes dangereux pouvant entraîner un dommage accidentel.
- **Exposition** : situation dans laquelle une personne est soumise à un ou des agents chimiques ou biologiques, ou à un phénomène physique (bruit, rayonnements, poussières, ...) pouvant entraîner un dommage à plus ou moins long terme.
- **Événement dangereux ou élément déclencheur** : événement à l'origine de la survenue d'un dommage.
- **Dommage** : blessure physique ou atteinte à la santé.

Les schémas ci-dessous indiquent comment s'articulent entre eux les concepts définis ci-dessus :



FICHES RESSOURCES

L'évaluation des risques

Les bonnes questions ?

Exemples de questions pour l'identification des risques :

- 1. La charge de travail (nombre d'heures de présence et de préparation) vous paraît-elle compatible avec les ressources mises à votre disposition ?
- 2. Arrive-t-il que des personnels se retrouvent en position de travailleurs isolés, notamment le soir ou en dehors des heures d'ouverture de l'école ?
- 3. Certains objets présentent-ils une possibilité de contact dangereux (massicots, blocs prises, ...) ?
- 4. L'agent, ou les usagers risquent-ils de glisser, trébucher ou tomber ?
- 5. Y a-t-il au sol des ouvertures, fosses ou crevasses (racines d'arbres dans la cour de récréation ou dans le parking, ...) ?
- 6. L'agent ou les usagers risquent-ils de se blesser en soulevant, poussant ou traînant quelque chose (lors des déménagements en fin d'année, ...) ?
- 7. L'agent ou les usagers sont-ils en mauvaise posture de travail (ergonomie du poste informatique, ...) ?
- 8. L'agent ou les usagers sont-ils exposés à une chaleur ou à un froid incompatible avec ses fonctions ?
- 9. Y a-t-il des vibrations ou des bruits excessifs (récréation, travaux, ...) ?
- 10. Y a-t-il la possibilité de se faire renverser ou heurter par un engin ou corps en mouvement (récréation, livraison, ...) ?
- 11. Des objets risquent-ils de tomber sur l'agent (étagères, classeurs, ...) ?
- 12. Y a-t-il risque de contact avec des organismes ou produits biologiques (animaux, dissections, ...) ?
- 13. Y a-t-il risque d'incendie (fuite de chaudière, blocs prise, ...) ?
- 14. Les ENT sont-ils conformes à l'ergonomie du poste de travail (hauteur, éclairage, sécurité électrique, orientation, ...) ?
- 15. L'éclairage est-il adapté à la tâche à réaliser ?
- 16. Y a-t-il en salle des maîtres des blocs prises ou des multiprises non sécurisés sur lesquels sont branchés (micro-ondes, photocopieuses, machines à café, ...) ?

- 17. Les conditions atmosphériques peuvent influencer sur la sécurité (inondations, éboulements, ...) ?
- 18. Y a-t-il risque de contact avec des substances brûlantes, toxiques (white spirit, eau de javel et autre produits de nettoyage ou pédagogique) ?
- 19. L'air respiré vous semble-t-il sans danger pour la santé (en particulier lors des activités sportives et de plein air) ?
- 20. L'état des porte-manteaux est-il correct ?
- 21. Y a-t-il des objets entreposés dans les espaces de circulation risquent-ils d'engendrer des chutes ou des blessures (fleurs, cartables, cartons, poubelles, ...)
- 22. Etc...

LISTE DES ABREVIATIONS DES RISQUES

Absence de vérification / Contrôle (**R-AVC**)

Ambiance aération / Assainissement (**R-A-Aa**)

Ambiance éclairage (**R-A-Ecl**)

Ambiance thermique (**R-AT**)

Biologique (**R-Bio**)

Bruit (**R-B**)

Charge mentale (**R-Ment**)

Chimique (**R-Chim**)

Chute de hauteur (**R-CH**)

Chute de plain-pied (**R-CPP**)

Chutes d'objets (**R-CO**)

Circulations / Déplacements (**R-CD**)

Effondrements (**R-Eff**)

Electrique (**R-Elec**)

Equipements sous pression (**R-F**)

Ergonomie (**R-Ergo**)

Expérimentation animale (**R-Exp**)

Hygiène (**R-Hyg**)

Incendie/Explosion (**R-IE**)

Infection (**R-Inf**)

Machines et outils (**R-MO**)

Manutention manuelle (**R-Mma**)

Manutention mécanique (**R-Mmé**)

Poussières / Fumées (**R-PF**)

Produits/Emissions de déchets (**R-PE**)

Protection individuelle (**R-PI**)

Rayonnement (**R-Ray**)

Risque amiante (**R-A**)

Risque équipements de travail (**R-Eqt**)

Risque laser (**R-Las**)

Risque lié à la sécurité de l'établissement (**R-Sécu**)

Risque lié aux entreprises extérieures (**R-Entr**)

Risque liquides cryogéniques et gaz (**R-Gaz**)

Risque missions (**R-Mis**)

Risque poussières de bois (**R-PB**)

Risque psychosocial harcèlement moral (**R-RPS-Har mo**)

Risque psychosocial harcèlement sexuel (**R-RPS-Har sex**)

Risque routier (**R-Rou**)

Risque majeur (**R-Maj**)

Travail sur écran (**R-TE**)

Troubles musculo-squelettiques (**R-TMS**)

Vibrations (**R-Vib**)

Autre risque (**R-Autre**)

DANGERS	SITUATIONS DANGEREUSES	DOMMAGES	MOYENS DE PREVENTION
Ambiances (bruit, éclairage, ambiance thermique, aération et assainissement)	<ul style="list-style-type: none"> • Exposition à des amplitudes sonores trop importantes • Eclairage mal adapté (insuffisant ou trop puissant) • Exposition à des températures extrêmes (dans l'atmosphère de travail ou par contact) • Exposition à des pollutions d'origine biologique 	<ul style="list-style-type: none"> • Surdit� • Fatigue physique, visuelle • Malaise • D�shydratation • Br�lures • Intoxication 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisationnels : limitation du nombre de travailleurs et de la dur�e d'exposition, int�gration de la s�curit� dans la conception des locaux ou lors de leur restructuration, am�nagement du poste de travail • Techniques : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Collectifs : utilisation de mat�riaux absorbants sur les parois, ou capotage des �quipements bruyants pour les dangers li�s au bruit, syst�mes de ventilation (et de compensation d'air) adapt�s � la nature du travail effectu�, v�rifi�s et entretenus p�riodiquement ➤ Individuels : �quipements de protection individuelle adapt�s et en bon �tat, pauses r�guli�res lors de l'ex�cution du travail • Humains : formation et information sur les risques li�s aux ambiances et � leurs cons�quences parfois d�finitives
Charge mentale (stress excessif, harc�lement)	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du travail (management, comp�tence des personnes, communication,...) • Insuffisance de sollicitation (monotonie, r�p�tition,...) • Conflits dans le travail • Situation d'injustice 	<ul style="list-style-type: none"> • Stress (d�pression, anxi�t�, nervosit�) • Fatigue • Surcharge mentale • Troubles digestifs • Troubles du sommeil 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisationnels : analyse des r�alit�s du travail de chacun, adaptation du travail aux capacit�s de chacun, pr�vision et planning des travaux, organisation r�guli�re de r�unions de service, dialogue social, ... • Techniques (collectif) : enrichissement des t�ches selon le souhait des agents, diminuer la dangerosit� des travaux, conditions de vie dans le service (salle de r�union, caf�t�ria, local pour fumeur • Humains : formation continue des personnels, formation de la hi�rarchie au management, accompagnement au changement, reconnaissance du travail r�alis�,...
Chutes (travail en hauteur, d�placements � pieds)	<ul style="list-style-type: none"> • D�placement sur un sol glissant, d�grad�, encombr� ou in�gal 	<ul style="list-style-type: none"> • Chocs • Fractures • Traumatismes divers 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisationnels : signalisation, maintenir les circulations d�gag�es, montage des �chafaudages par une personne comp�tente,

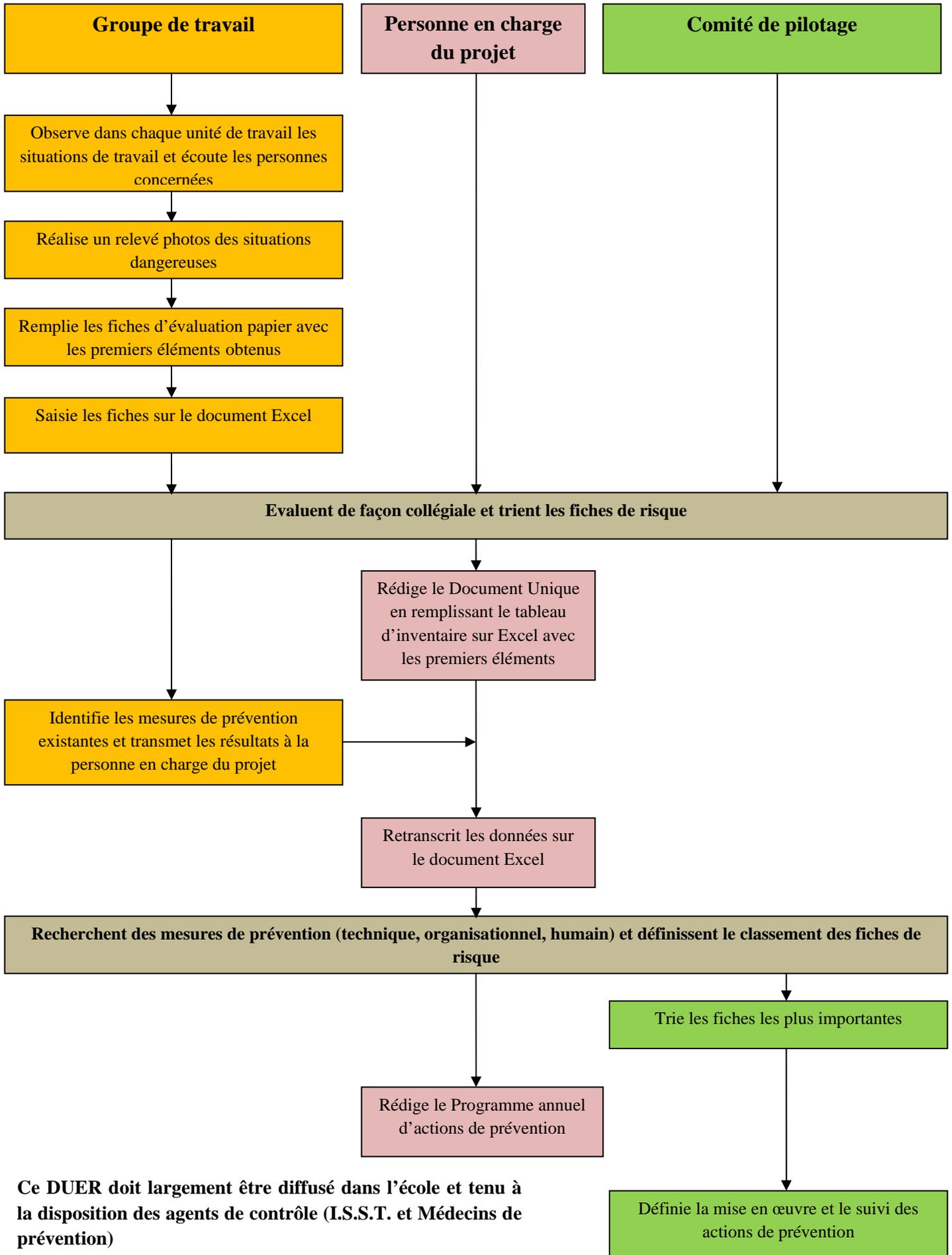
DANGERS	SITUATIONS DANGEREUSES	DOMMAGES	MOYENS DE PREVENTION
	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement sur un sol en dénivelé • Travail en bordure de vide (terrasses, quais de chargement, trémies, fenêtres...) • Accès à des parties hautes, rayonnages, plafond,...) • Utilisation d'échelle, échafaudages,...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Entorses • Lésions • Décès 	<p>vérification et conformité des matériels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Techniques : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Collectifs : échafaudages et échelles conformes et maintenus en bon état, proscrire les moyens de fortune (chaises, tables,...), éclairage des circulations, équipement de protection collective (garde-corps, main courante,...) ➢ Individuels : équipements de protection individuelle (harnais, chaussures anti-dérapantes,...) • Humains : formation et information des personnels
<p>Electricité (contact direct avec des éléments sous tension en fonctionnement normal et contact indirect avec des masses mises accidentellement sous tension)</p>	<p>Toutes situations au cours desquelles il existe des possibilités d'électrocution ou d'électrisation liées à des appareils, des installations, des machines ou des outils)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Brûlures • Electrocutation • Electrification 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisationnels : contrôle et maintenance des installations, habilitation du personnel, signalisation et balisage, mise en place de consignes et procédures d'intervention (accès restreint, consignation,...) • Techniques : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Collectifs : privilégier la très basse tension de sécurité, protection ou éloignement des pièces nues sous tension, dispositifs de coupure d'urgence, privilégier l'emploi de matériel à double isolation ➢ Individuels : équipements de protection individuelle adaptées et en bon état (perche, tapis, gants, outils,...) • Humains : formation et information adaptées aux tâches de chacun
<p>Incendie / Explosion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence matériaux ou produits combustibles (stockages de papiers, cartons, produits chimiques, inflammables ou 	<p>Toutes les situations de travail au cours desquelles peuvent se trouver simultanément présents un matériau ou produit combustible, une source de chaleur et un comburant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intoxication • Chocs, contusions • Brûlures • Asphyxie 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisationnels : organisation du stockage (locaux adaptés, quantités limitées,...), organisation de l'alerte et de l'intervention des secours, laisser libres les circulations et les dégagements, contrôles périodiques et

DANGERS	SITUATIONS DANGEREUSES	DOMMAGES	MOYENS DE PREVENTION
<p>explosifs quelle que soit leur forme physique, aérosols ou poussières en grande quantité dans l'air (atmosphère explosive),...</p> <ul style="list-style-type: none"> Présence d'un équipement ou d'une installation susceptible de générer de la chaleur (flamme nue, cigarette ou mégot, installation électrique défectueuse ou non adaptée, électricité statique, chauffage, laser, travaux par points chauds,...) Présence d'un comburant (oxygène de l'air, produits chimiques,...) 			<p>maintenance des équipements ou installations techniques, prévoir le permis de feu, faire respecter les interdictions de fumer, signalisation et balisage des installations, affichages des diverses consignes de sécurité et des plans d'évacuation</p> <ul style="list-style-type: none"> Techniques : <ul style="list-style-type: none"> Collectifs : locaux et installations techniques adaptés et en bon état, système de sécurité incendie adapté (alarme, détection,...), moyens de secours adaptés (extincteurs,...), coupures d'urgence à proximité et accessibles Humains : réalisation d'exercices d'évacuation et de lutte contre l'incendie
<p>Agent biologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Degré de pathogénicité des agents biologiques manipulés (virus, bactérie, champignon, parasite,...) Objets coupants, tranchants, piquants 	<p>Toutes les situations au cours desquelles il existe une possibilité de contamination par inhalation, par contact ou lésion cutanée, par contact oculaire ou par voie digestive (manipulation, stockage, transport, gestion des déchets,...)</p> <p>Toutes les situations pouvant entraîner une dissémination accidentelle dans l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> Maladies professionnelles Allergies 	<ul style="list-style-type: none"> Organisationnels : évaluation du risque infectieux, réduction du temps d'exposition, limitation du personnel exposé, école et respect de la conduite à tenir en cas d'accident avec exposition au sang ou à des produits biologiques, gestion des déchets Techniques : <ul style="list-style-type: none"> Collectifs : réduction de la création d'aérosols, nettoyage, désinfection et/ou stérilisation du matériel potentiellement contaminé ou infectieux, élimination des objets coupant ou des déchets infectieux dans des emballages adaptés Individuels : équipements de protection individuelle adaptés (gants, masques,

DANGERS	SITUATIONS DANGEREUSES	DOMMAGES	MOYENS DE PREVENTION
			lunettes, blouse...) <ul style="list-style-type: none"> Humains : formation sur les risques liés à la manipulation d'agents biologiques, vaccinations et surveillance médicale, bonnes pratiques de laboratoires
Produits chimiques : <ul style="list-style-type: none"> Dangers liés aux propriétés physico-chimiques (inflammables, comburants, explosifs, corrosifs) Dangers liés aux propriétés toxicologiques (irritants, nocifs, toxiques, cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) Dangers liés aux propriétés éco-toxicologiques (produits dangereux pour l'environnement) Dangers liés à l'incertitude scientifique sur les dangers des produits synthétisés 	Toutes les situations au cours desquelles il y a une possibilité d'inhalation, d'ingestion, de contact cutané ou oculaire depuis la réception du produits jusqu'à son élimination, (stockage, manipulation, réception, transvasement, transfert, transport, gestion des déchets,...) Toutes les situations au cours desquelles les produits sont susceptibles de déclencher ou de propager un incendie	<ul style="list-style-type: none"> Brûlures Intoxication chronique ou aiguë Allergie, irritation Maladies professionnelles Risque C.M.R. (cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction) Empoisonnement 	<ul style="list-style-type: none"> Organisationnels : substitution par des produits moins dangereux, réduction des quantités, limitation du nombre de travailleurs et de la durée d'exposition, intégration de la sécurité dans les protocoles expérimentaux, exploitation des fiches de données de sécurité Techniques : <ul style="list-style-type: none"> Collectifs : système de captage à la source (Sorbonne, bras articulés,...), vérifiés et entretenus périodiquement, conditions de stockage adaptées, système de protection adaptés au processus mis en œuvre Individuels : équipements de protection individuelle adaptés et en bon état Humains : formation sur les risques liés aux produits manipulés, information par une notice au poste de travail, examen médical préalable pour les agents exposés à des produits cancérigènes, mutagènes, ou toxiques pour la reproduction
Travail sur écran : <ul style="list-style-type: none"> Sollicitation visuelle (talle des caractères, brillance de l'écran, distance de vision...) Mauvaise posture (cou, dos et membres supérieurs) Ambiance (éclairage, bruit, température) 	<ul style="list-style-type: none"> Temps de travail Types de travail : saisie, dialogue, transcription Organisation : autonomie ou pas, pauses possibles ou pas Contraintes ergonomiques (écran, clavier, siège, logiciels,...) 	<ul style="list-style-type: none"> Fatigue visuelle Troubles musculo-squelettiques Syndrome de l'œil sec Stress Maladies professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> Organisationnels : mode de travail (autonomie, prévision et variété des travaux,...), pauses régulières, choix des logiciels « conviviaux » Techniques : <ul style="list-style-type: none"> Collectifs : ambiance (éclairage, bruit ambiant,...) Individuels : ergonomie du poste adaptée à l'utilisateur (bureau, siège, écran, clavier, repose pied, souris,...) Humains : formation et information des

DANGERS	SITUATIONS DANGEREUSES	DOMMAGES	MOYENS DE PREVENTION
			personnels (gestes et postures, logiciels...)
Autres risques : <ul style="list-style-type: none"> • Tabac, alcool, drogues et autres produits psychotropes • Déplacement en voiture, en moto ou vélo (liste non exhaustive) 	Modification du comportement et de la vigilance des agents s'ils sont sous l'emprise de substances psychotropes Tabagisme actif ou passif Utilisation d'engins ou véhicules sur les voies publiques ou privées	<ul style="list-style-type: none"> • Traumatismes divers • Maladies • Décès 	<ul style="list-style-type: none"> • Les moyens de prévention peuvent être inspirés des techniques classiques de prévention et relever du domaine social, médical ou organisationnel (accompagnement des personnes, interdiction de fumer, information, formation,...)

PROPOSITION DE STRATEGIE D' ACTIONS



Ce DUER doit largement être diffusé dans l'école et tenu à la disposition des agents de contrôle (I.S.S.T. et Médecins de prévention)

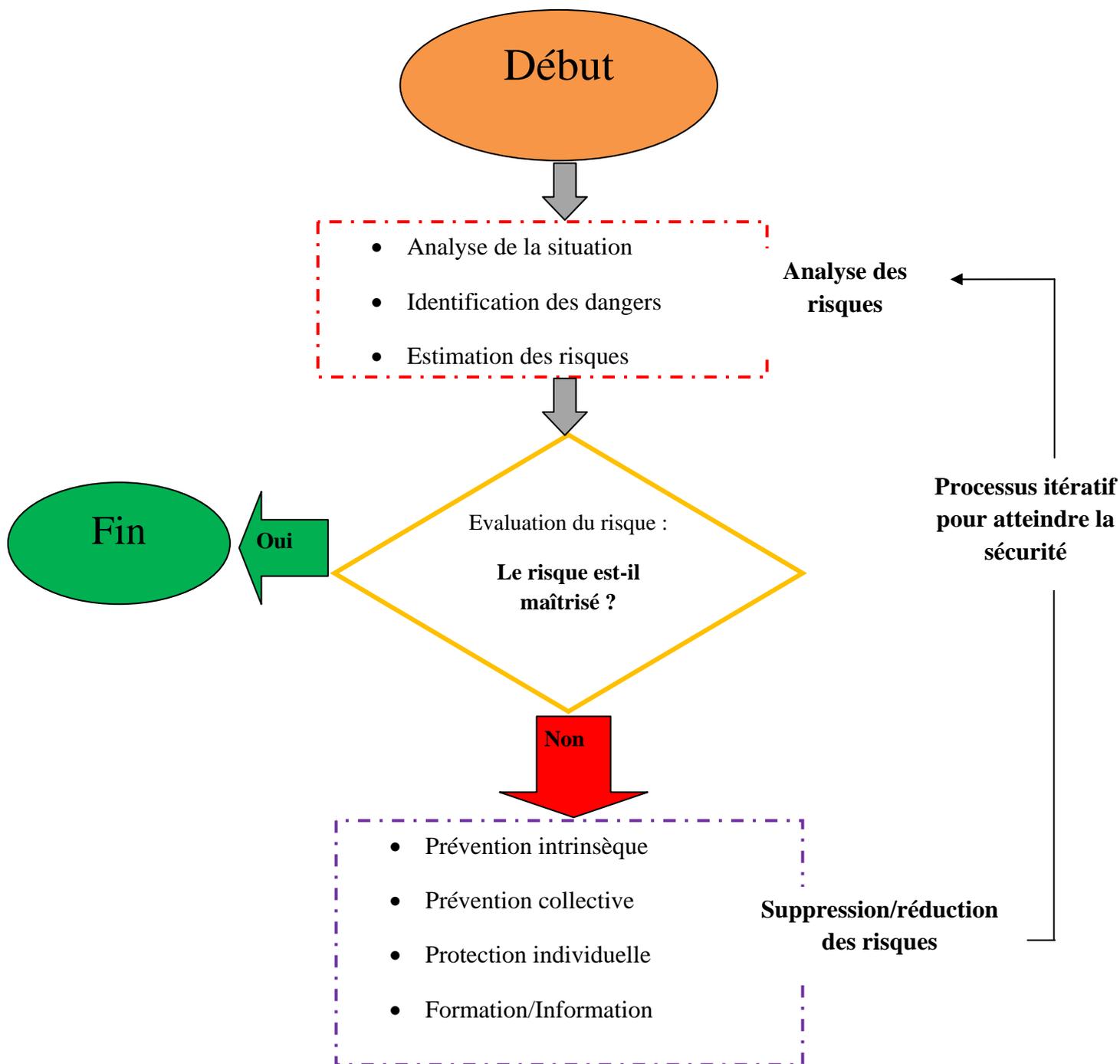
LES PRINCIPES GENERAUX DE PREVENTION

Article L.4121-2 du Code du travail :

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L. 4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

- 1° Eviter les risques ;
- 2° Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- 3° Combattre les risques à la source ;
- 4° Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
- 5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- 6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- 7° Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral, tel qu'il est défini à l'article L. 1152-1 ;
- 8° Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- 9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

LA DEMARCHE DE SUPPRESSION / REDUCTION D'UN RISQUE



LES RISQUES

4°) Les principaux risques rencontrés :

(D'après la source INRS ED 840 « Guide d'évaluation des risques »)

Risque de chute de plain-pied : c'est un risque de blessure causé par la chute de plain-pied d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'un objet, d'une partie de la machine ou de mobilier.

Risque de chute de hauteur : c'est un risque de blessure causé par la chute d'une personne avec différence de niveau. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'une partie de machine d'installation. Elle est d'autant plus grave que la hauteur de la chute est grande.

Risque lié à la manutention manuelle : c'est le risque de blessure et, dans certaines conditions, de maladie professionnelle, consécutives à des efforts physiques, des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs, de mauvaises postures...

Risque lié à la manutention mécanique : c'est un risque de blessure qui peut être lié à la circulation des engins mobiles (collision, dérapage, écrasement), à la charge manutentionnée (chute, heurt, renversement), au moyen de manutention (rupture, défaillance).

Risque lié aux circulations et aux déplacements : c'est un risque de blessure résultant du heurt d'une personne par un véhicule (motocyclette, voiture, camion), de la collision des véhicules ou contre un obstacle, au sein de l'entreprise mais aussi, et principalement, à l'extérieur.

Risque lié aux effondrements et chutes d'objets : c'est un risque de blessure qui résulte de la chute d'objets provenant de stockage, d'un étage supérieur... ou de l'effondrement de matériaux.

Risque lié aux machines et aux outils : c'est un risque de blessure par l'action mécanique (coupure, perforation, écrasement, entraînement...) d'une machine, d'un outil portatif à main.

Risque et nuisance liés au bruit : le bruit est une source d'inconfort : il entrave la communication orale, gêne l'exécution des tâches délicates. Dans le cadre d'exposition sur une longue période, il peut provoquer une surdité irréversible.

Risque lié aux produits, émissions de déchets : c'est un risque d'infection, d'intoxication, d'allergie, de brûlure... par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides. Dans certaines conditions, il peut en résulter des maladies professionnelles.

Risque d'incendie ou d'explosion : c'est un risque de brûlure ou de blessure de personnes consécutives à un incendie ou à une explosion. Il peut entraîner des dégâts matériels importants.

Risque lié à l'électricité : c'est un risque de brûlure ou d'électrocution consécutive à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension (le retour se faisant par le sol ou par un élément relié au sol) ou avec deux conducteurs à des potentiels différents.

Risque lié à l'éclairage : c'est un risque de fatigue et de gêne si l'éclairage est inadapté. C'est aussi un facteur relativement fréquent de risque d'accident (chute, heurt...) ou d'erreur.

Risque lié à l'utilisation d'écran : c'est un risque de fatigue visuelle et de stress. Ce dernier est susceptible par ailleurs de provoquer des erreurs. Dans certaines configurations de poste de travail, il peut y avoir un risque lié aux postures.

Risque lié aux ambiances climatiques : c'est un risque d'inconfort qui peut, dans certains cas, être une source supplémentaire de fatigue, voire provoquer des atteintes susceptibles d'affecter la santé (malaises par exemple) et la sécurité.

Risque psychosocial : violences et incivilités au travail, harcèlement moral, harcèlement sexuel, charge de travail, relations de travail, tensions, réorganisation des services ou des méthodes. Il faut repérer dans l'établissement les situations de travail fragilisantes.

Risque expérimentation animale : risque lié à l'inhalation, l'ingestion le contact cutané ou oculaire, la morsure, coupure, griffure depuis la réception de l'animale jusqu'à son élimination finale.

Risque entreprises extérieures : risque lié à l'intervention entre une ou plusieurs entreprises extérieures et une entreprise utilisatrice, risque de coactivité.

Risque hygiène : risque lié à un manque d'hygiène.

5°) Autres risques au niveau du poste de travail :

Ergonomie : Inadaptation des postes de travail, des machines, des outils, ... aux caractéristiques et aux aptitudes du personnel.

Vibrations : Vibrations importantes émises par certaines installations, machines-outils.

Assainissement de l'air : Ventilation naturelle ou forcée insuffisante pour assainir l'air, travail un espace confiné...

Fluide sous pression : Eclatement ou fuite de réseau et installation d'air comprimé, de vapeur sous pression...

Biologique / Infection : Manipulation de produits, de matières pouvant contenir des agents infectieux.

Rayonnement : Appareil émettant des rayonnements ionisants (rayons X) ou non ionisants.

Stress : Exigences élevées combinées à un faible niveau d'initiative et une absence de participation à la finalité du travail.

Protection individuelle : Protection inadaptée, non fournie, non portée, non entretenue.

Risque liquides cryogéniques et gaz : risque lié à l'inhalation, le contact cutané ou oculaire suite à la libération d'un liquide cryogénique ou du gaz, la projection d'objets sous pression, de lésions dues à la manutention.

Risque laser : risque lié à l'exposition de l'œil ou de la peau au faisceau d'un laser, directement ou par réflexion spéculaire, de contact avec le matériau actif, de contact électrique direct ou indirect, d'irradiation.

Risque mission : risque lié au mode et à la qualité de transports, d'exposition à des agents pathogènes véhiculés par l'air, l'eau, les aliments, les hommes.

Troubles musculo-squelettiques : risque lié à des maladies chroniques affectant les muscles, les tendons et les nerfs au niveau de la colonne vertébrale, des articulations des membres supérieurs (épaules, coudes, poignets-mains), et inférieurs (genoux, chevilles). Ils se caractérisent par des douleurs et des gênes fonctionnelles.

6°) Autres risques au niveau de l'établissement :

Absence de prise en compte de la sécurité : Pas de volonté affichée dans le domaine de la sécurité.

Pas de réunion de la CHS de l'établissement : Absence de prise en compte des questions et des problèmes liés à la santé et la sécurité des personnels et des usagers de l'établissement.

Pas d'assistant de prévention : Aucune personne désignée pour prendre en charge l'aspect hygiène et sécurité.

Tableau de bord santé et sécurité de l'établissement sur le site académique non renseigné ou non actualisé : obligation de renseigner ce tableau depuis 2003.

Pas de mobilisation de représentants du personnel : La CHS ou le CA n'est pas étroitement associé aux problèmes concernant la sécurité ou l'hygiène.

Pas d'intégration des dimensions « hygiène » ou « sécurité » : Absence de prise en compte de la sécurité avant de réaliser une tâche, d'acheter un matériel.

Absence de protocole d'urgence : Pas d'organisation des premiers secours : procédure, matériels...

Pas de retour d'expérience : Absence d'analyse des accidents et des incidents permettant la mise en place de mesures de prévention.

Absence de vérification / contrôle : pas de correction effectuée suite à la détection d'une anomalie par un contrôle interne ou externe.

GLOSSAIRE

Conditions de travail	Cette notion intègre les concepts d'hygiène, de sécurité, de risques professionnels, d'organisation du travail, de prévention du stress physique et mental.
Danger	Propriété ou capacité intrinsèque par laquelle une chose (équipement, substance, méthode de travail) est susceptible de causer un dommage.
Domage	C'est une lésion physique et/ou une atteinte à la santé pouvant intervenir dans une situation dangereuse.
Evaluation des risques	Identification des dangers et analyse des conditions d'exposition des personnes. Cette démarche suppose d'être collective, suivie d'actions et d'une mise à jour régulière.
Hygiène	Concept englobant des mesures individuelles, de propreté et salubrité des lieux de travail, de prévention de maladies professionnelles.
Prévention	Acte par lequel on agit sur un évènement possible, afin de l'empêcher de se produire, ou à défaut de pouvoir l'empêcher, de diminuer ses conséquences néfastes.
Risque	C'est l'exposition d'un salarié à un danger. C'est le couple « probabilité d'occurrence/gravité des conséquences » appliqué à un événement non souhaité. La probabilité de survenance est le produit de la fréquence d'exposition au danger par le niveau d'exposition.
Risques professionnels	Risques liés à l'activité professionnelle. Ce sont des risques dont la prévention ne peut être obtenue par la seule application de textes réglementaires.
Santé au travail	Bien-être physique, psychique et social du salarié (définition de l'OMS - Organisation Mondiale de la Santé).
Sécurité	Absence de toute cause susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique d'un opérateur.
Unité de travail	La notion d'unité de travail doit être comprise au sens large, afin de recouvrir les situations très diverses d'organisation du travail. Son champ peut s'étendre d'un poste de travail à plusieurs types de postes occupés par les travailleurs ou à des situations de travail présentant les mêmes caractéristiques. D'un point de vue géographique l'unité de travail ne se limite pas à une activité fixe, mais peut couvrir des lieux différents (manutention, entretien, transports).

ANNEXES : Fiches d'évaluation d'un risque

FICHE D'ÉVALUATION D'UN RISQUE

PHOTO DU RISQUE

Ecole :

Unité de travail	Localisation	Famille de risque
Bâtiment A	Salle de classe 18	Risque chimique



DESCRIPTION DU RISQUE

Présence de White Spirit sur une étagère dans une salle de classe. Produit chimique dangereux (cancérigène) Interdit dans les écoles. Utilisation de peintures à l'eau qui rend non nécessaire le White Spirit.

ÉVALUATION

Pour chaque ligne, évaluez en cochant une case de 0 à 4.		0	1	2	3	4	0 étant la valeur la plus faible, 4 étant la valeur la plus élevée.
Étendue du risque	Aucun personnel EN concerné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous les personnels EN sont concernés
	Aucun usager concerné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les usagers sont concernés
	Aucune personne de la municipalité concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nombreuses personnes de la municipalité sont concernées
Préjudice prévisible	Aucune blessure	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Décès
	Aucune maladie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maladie mortelle
	Aucune pénibilité physique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Très grande pénibilité physique
	Aucune pénibilité mentale	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Très grande pénibilité mentale
Probabilité de survenue	Nulle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Accident imminent ou maladie mortelle
Résolution de la situation	Apparemment impossible à régler	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Apparemment très simple à régler
	Apparemment très coûteux à régler	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Apparemment très peu coûteux à régler

Fait le : 25 mars 2011

Par : Mme XX

Total évaluation : 22 /40

Référence du risque : R-CHIM-001.

FICHE D'EVALUATION D'UN RISQUE

PHOTO DU RISQUE

Ecole :

Unité de travail	Localisation	Famille de risque
Espace de communication	Infirmierie	Risque électrique



DESCRIPTION DU RISQUE Boîtier téléphonique désolidarisé de son attache murale.

EVALUATION

Pour chaque ligne, évaluez en cochant une case de 0 à 4.		0	1	2	3	4	0 étant la valeur la plus faible, 4 étant la valeur la plus élevée.
Etendue du risque	Aucun personnel EN concerné	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les personnels EN sont concernés
	Aucun usager concerné	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les usagers sont concernés
	Aucune personne de la municipalité concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nombreuses personnes de la municipalité sont concernées
Préjudice prévisible	Aucune blessure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Décès
	Aucune maladie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maladie mortelle
	Aucune pénibilité physique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Très grande pénibilité physique
	Aucune pénibilité mentale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Très grande pénibilité mentale
Probabilité de survenue	Nulle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Accident imminent ou maladie mortelle
Résolution de la situation	Apparement impossible à régler	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apparement très simple à régler
	Apparement très coûteux à régler	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apparement très peu coûteux à régler

Fait le : 06 avril 2011

Par : Mme XXX

Total évaluation : 12 /40

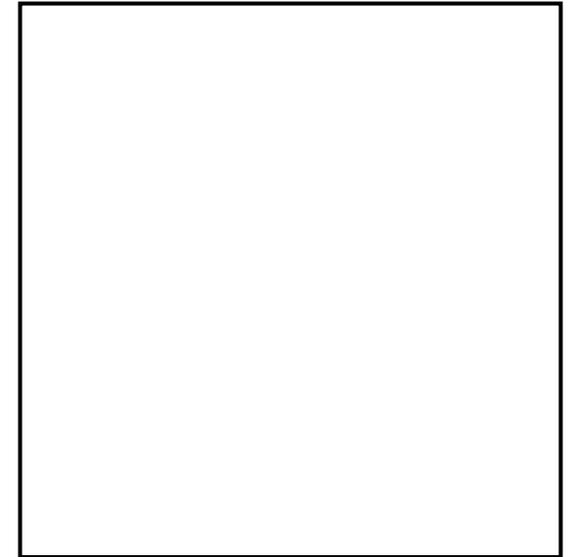
Référence du risque : R-ELEC-008

FICHE D'ÉVALUATION D'UN RISQUE

PHOTO DU RISQUE

Ecole :

.....



Unité de travail	Localisation	Famille de risque

DESCRIPTION DU RISQUE

.....

EVALUATION

Pour chaque ligne, évaluez en cochant une case de 0 à 4.		0	1	2	3	4	0 étant la valeur la plus faible, 4 étant la valeur la plus élevée.
Etendue du risque	Aucun personnel EN concerné	<input type="checkbox"/>	Tous les personnels EN sont concernés				
	Aucun usager concerné	<input type="checkbox"/>	Tous les usagers sont concernés				
	Aucune personne de la municipalité concernée	<input type="checkbox"/>	Nombreuses personnes de la municipalité sont concernées				
Préjudice prévisible	Aucune blessure	<input type="checkbox"/>	Décès				
	Aucune maladie	<input type="checkbox"/>	Maladie mortelle				
	Aucune pénibilité physique	<input type="checkbox"/>	Très grande pénibilité physique				
	Aucune pénibilité mentale	<input type="checkbox"/>	Très grande pénibilité mentale				
Probabilité de survenue	Nulle	<input type="checkbox"/>	Accident imminent ou maladie mortelle				
Résolution de la situation	Appareusement impossible à régler	<input type="checkbox"/>	Appareusement très simple à régler				
	Appareusement très coûteux à régler	<input type="checkbox"/>	Appareusement très peu coûteux à régler				

Fait le :

Par : Total évaluation :/40

Référence du risque : R-.....-.....